

NATIONS UNIES
ASSEMBLEE
GENERALE



UN LIBRARY

DEC - 6 1979

COLLECTION



Distr.
LIMITEE

A/C.2/34/L.110
4 décembre 1979

FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Trente-quatrième session
DEUXIEME COMMISSION
Point 12 de l'ordre du jour

RAPPORT DU CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL

Projet de décision soumis par le vice-président (J. L. Xifra) à l'issue de consultations officieuses tenues sur les projets de résolution intitulés "Sociétés transnationales : code de conduite des sociétés transnationales et accord international sur les paiements illicites" et "Accord international sur les paiements illicites", transmis à l'Assemblée générale par le Conseil économique et social 1/

L'Assemblée générale décide de transmettre au Conseil économique et social, pour qu'il les examine plus avant à sa seconde session ordinaire de 1980, les projets de résolution intitulés "Sociétés transnationales : code de conduite des sociétés transnationales et accord international sur les paiements illicites" et "Accord international sur les paiements illicites", qui figurent à l'annexe de la décision 1979/73 du Conseil.

1/ Décision 1979/73 du Conseil économique et social, annexe.